

Notre profession est aujourd'hui intégrée au fichier du Répertoire Partagé des Professions de Santé, et l'Ordre devient ainsi autorité d'enregistrement, centralisant et organisant la diffusion de vos informations personnelles aux organismes administratifs. Il est donc primordial que vous pensiez à bien transmettre au conseil régional toute modification concernant vos lieux et modes d'exercice pour que les mises à jour soient immédiatement répercutées dans le fichier RPPS. Vous trouverez dans ce bulletin un rappel des conséquences pratiques de l'entrée de notre profession dans le RPPS, information qui a déjà fait l'objet d'un courrier individuel que vous a fait parvenir l'ONPP.

L'une de nos préoccupations actuelles est le développement de contrats proposés par des sociétés de conciergerie, sociétés commerciales implantées notamment au sein de structures hospitalières, avec des pédicures-podologues. Des échanges de courriers entre notre CROPP IDF&DOMTOM sont en cours avec l'une de ces sociétés qui tente de conserver ce « marché » indiquant procéder à des modifications des contrats initiaux venus à notre connaissance, et contre lesquels nous nous sommes formellement opposés. En effet, ces contrats demeurent irrecevables dans leur nouvelle version, au vu même de leur objet qui consiste avant tout en l'amélioration du bien-être des patients hospitalisés, et ils continuent à proposer aux patients hospitalisés, aux côtés de prestations commerciales, la réalisation, par un professionnel de santé dont l'activité est régie par le code de la santé publique (CSP), d'actes de diagnostic et de soins. En outre, le contrat établit un lien de subordination tangible entre le pédicure-podologue et la société en question, entraînant une aliénation de l'indépendance professionnelle contraire aux dispositions du CSP.

Un courrier a été adressé à chacun des directeurs d'hôpital concernés par de tels services afin qu'ils soient alertés de l'incompatibilité des contrats avec le CSP, et pour que cessent au plus vite les soins prodigués aux patients par le biais de ces contrats illicites. Il est impératif que les soins soient exclusivement réalisés par les pédicures-podologues libéraux ou salariés de l'hôpital, tout en respectant le libre choix du praticien pour les patients.

Il est temps que cesse toute pratique entretenant la confusion entre les métiers de bien-être et notre profession de santé, mais force est de constater que certains professionnels y participent en acceptant de tels contrats, sans les soumettre au conseil régional, et nous leur demandons instamment de stopper ces pratiques pour la protection et la valorisation de notre profession. Attention, des services à la personne se développent également au sein de structures par l'intermédiaire des comités d'entreprises, restez vigilants !

Enfin, nous souhaitons vous informer que de nouvelles élections ordinaires vont se tenir au printemps 2018, intégrant la parité sur le plan des candidatures. Nous vous tiendrons informés des nouvelles dispositions au début de l'année prochaine.

En attendant, nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne fin d'année 2017 !

Cécile CAZALET-RASKIN
Présidente

- 1 **Éditorial**
- 2 **Agenda / Budget Prévisionnel**
- 3 **Le RPPS**
- 4 **Le Clor / Infos / Insuffisance Professionnelle**
- 5 **Stationnement à Paris**
- 6 **Associations, Syndicats, Ordre : Trois systèmes complémentaires aux fonctions et missions bien définies / Juridique**
- 7 - 12 **Mouvements du tableau**



CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE
DES PÉDICURES-PODOLOGUES
ÎLE-DE-FRANCE & DOM-TOM

9/11, rue Barge
75 015 PARIS
Tél. 01 44 38 55 90
Fax 01 40 60 49 88
contact@idf-domtom.
cropp.fr

Permanences
et accueil

Lundi - vendredi
9 h 00-13 h 00
14 h 00-17 h 00

Éditeur : CROPP Île-de-France & DOM-TOM
Directrice de la publication :
Cécile CAZALET-RASKIN
Comité éditorial :
Cécile CAZALET-RASKIN,
Malika GUESMIA.
Tirage : 2857 exemplaires
ISSN 1959-0644

AGENDA 2018

Conseils régionaux ordinaires
16/01, 24/04, 26/06, 23/10

Conseils régionaux extraordinaires
24/04, 26/06, 18/07, 20/07, 04/09, 23/10

Bureaux
03/04, 19/06, 04/09, 27/11

Commission de conciliation
09/03, 29/03, 18/05, 23/05, 12/06, 29/06, 21/07, 07/09, 08/09, 16/11, 27/11, 11/12

Commission de dérogation
16/01, 03/04, 09/10

Commission éthique et déontologie
20/02, 12/06, 17/07, 18/09, 02/10, 13/11, 18/12

Réunion Interrégionale
26/01

Conférences des présidents
17/03, 24/11

Réunion des ordres professionnels
14/03

Réunion Maison de l'Amérique Latine sur les risques de maladie chez les retraités
09/02

Aide à l'installation Essonne
08/03

Maison de la chimie sur les nouvelles technologies
10/10

Comité de liaison inter ordinal régional (CLIOR)
28/03, 27/06, 03/10

Audiences CDPI
27/02, 15/05, 29/05, 18/09, 26/10, 06/11, 04/12

Audiences TGI
19/01, 27/10, 23/11, 30/11

Réunion régionale sur la maîtrise des risques Escarre et chute
26/09

CROPP IDF / Budget prévisionnel 2018

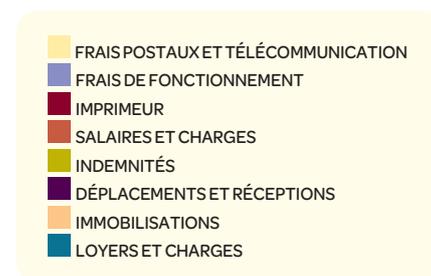
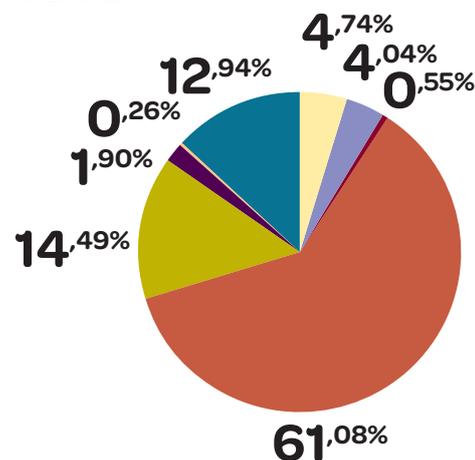
L'année 2018 sera particulière puisque des élections en mai 2018 vont tout remettre à plat.

Les candidatures devront se faire en binôme respectant la parité. Pour l'Île de France DOM-TOM, il devrait y avoir 14 élus titulaires (il n'y aura plus de suppléants). À partir de ces élections, il faut donc prévoir des conseils régionaux avec 14 élus présents et non plus 9, d'où l'augmentation du poste « indemnités ».

Nous devons remplacer également une assistante de direction qui est en congé parental encore une année et qui jusqu'alors n'était remplacée qu'à mi-temps pour décharger autant que possible les trois autres secrétaires. La masse salariale devrait donc augmenter aussi car il est indispensable d'avoir un pôle de secrétaires suffisant pour accomplir l'ensemble des missions administratives dans les délais impartis, et afin de répondre au mieux aux demandes des professionnels.

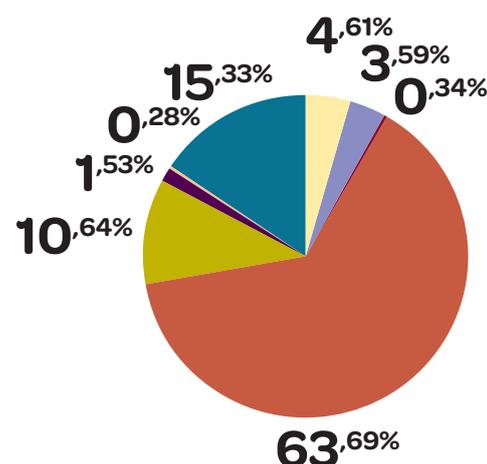
Budget prévisionnel 2018

Frais postaux et télécommunication	13 750 €
Frais de fonctionnement	11 700 €
Imprimeur	1 600 €
Salaires et charges	177 000 €
Indemnités	42 000 €
Déplacements et réceptions	5 500 €
Immobilisations	740 €
Loyers et charges	37 500 €
TOTAL	289 790 €



Bilan 2016

Frais postaux et télécommunication	12 026 €
Frais de fonctionnement	9 368 €
Imprimeur	889 €
Salaires et charges	16 6309 €
Indemnités	27 788 €
Déplacements et réceptions	3 983 €
Immobilisations	740 €
Loyers et charges	40 031 €
TOTAL	261 134 €



Les pédicures-podologues désormais intégrés au Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS)

Après les pharmaciens, les sages-femmes, les chirurgiens-dentistes, les médecins et, plus récemment, les masseurs-kinésithérapeutes, les pédicures-podologues sont désormais entrés au RPPS. Voulu par les pouvoirs publics, cette intégration simplifie grandement les démarches administratives des professionnels. C'est l'Ordre qui a été désigné pour centraliser et organiser la diffusion de leurs informations professionnelles.



En pratique : Qu'est-ce qui change pour le pédicure-podologue ?

> Suppression des démarches en Agence Régionale de Santé (ARS)

Les pédicures-podologues qui n'ont pas d'autre activité n'ont plus de démarche à effectuer pour s'enregistrer en ARS, que ce soit en cas de primo-enregistrement ou pour un changement de situation.

> Attribution d'un n° RPPS

Chaque pédicure-podologue est enregistré au RPPS et se voit attribuer un n° RPPS, qui devient son identifiant national de professionnel de santé en remplacement du n° ADELI. **Ce n° RPPS peut lui être communiqué par l'Ordre ou être consulté directement sur le site Internet annuaire.sante.fr**

> Changement de la procédure de délivrance de carte CPS

La délivrance de carte CPS devient automatique dès lors que le professionnel est inscrit à l'Ordre, qu'il soit libéral ou salarié (plus de formulaire de demande de carte). Pour les libéraux (hors remplaçants), la délivrance de carte CPS est conditionnée à l'enregistrement du professionnel en CPAM (qu'il soit conventionné ou non).

Les cartes CPS seront adressées aux professionnels qui n'en disposent pas à la fin de cette année (2017). Il est inutile de contacter votre Conseil régional, la procédure est automatique et réalisée par l'ASIP Santé.

N.B. : Les pédicures-podologues déjà porteurs de carte CPS ADELI conservent leur carte. Celle-ci sera renouvelée en une carte CPS RPPS avec leur identifiant à l'échéance de la carte ADELI (expire au bout de 3 ans) ou en cas de renouvellement anticipé, suite à un changement de situation.

Le RPPS

Le RPPS est le répertoire unique de référence qui rassemble et publie des informations permettant d'identifier les professionnels de santé. Chaque professionnel de santé est identifié par un numéro RPPS qu'il conserve tout au long de sa vie professionnelle.

L'identifiant ou «numéro RPPS»

C'est un numéro à 11 chiffres, unique et permanent, qui vous est attribué et permet de vous identifier. Chaque professionnel inscrit au Tableau dispose désormais ainsi d'un identifiant RPPS. De même, tout nouvel inscrit au Tableau de l'Ordre se verra attribuer un identifiant.

NB : Tous les pédicures-podologues inscrits au Tableau de l'Ordre conservent par ailleurs leur numéro d'inscription à l'Ordre.

La carte «CPS» : Votre carte de professionnel de santé

La CPS est votre carte d'identité professionnelle électronique : les données qu'elle contient sont réputées exactes et opposables. Ce sont celles que vous avez communiquées à l'Ordre. Elle vous sera utile pour votre identification et authentification pour l'accès à de nombreux services électroniques.

Elle est assortie d'un code PIN à conserver précieusement et d'usage strictement personnel. La Carte CPS fonctionne avec un lecteur «bi fente» ou des lecteurs standard homologués du marché.

Vérifiez que votre éditeur de logiciel a mis en conformité avec le RPPS l'application de gestion de cabinet que vous utilisez.

La carte est valable 3 ans. Elle sera renouvelée automatiquement à échéance et remplacée par anticipation en cas de changement de situation le nécessitant (exemple : changement d'activité).

La carte «CPS» et vous :

- Vous êtes déjà inscrit au tableau de l'Ordre et possédez un numéro Adeli ?
- Vous n'êtes pas encore inscrit au tableau de l'Ordre ?
- Vous déménagez dans un autre département ou modifiez votre mode d'exercice ?

> Retrouvez les démarches nécessaires selon votre situation et votre exercice en consultant la plaquette RPPS reçue par courrier ou sur le site Internet de l'Ordre : www.onpp.fr/profession/informations-professionnelles/736.html

> Pour toute question sur l'utilisation de votre carte CPS ou pour l'installation de votre matériel : voir l'espace pro sur le site [www.onpp.fr](#)

> En cas de problème sur une carte (carte qui ne fonctionne pas, perte ou vol), contacter le support de l'ASIP Santé : **0 825 852 000** 24/24 heures - 7/7 JOURS Service 0.06€/min + prix d'un appel.

LE CLIOR

Le CLIOR santé, ou comité de liaison inter-ordre régional des professions de santé, regroupe les sept professions de santé ordrées.

➤ Comme vous le savez, à sa création en 2007, notre ordre n'a pas eu d'échelon départemental mais les ordres plus anciens n'avaient pas jusqu'à cette date de représentation régionale. Suite à cette nouvelle donne et à la Loi HPST, les sept ordres de santé régionaux se sont regroupés afin de faire connaître à l'ARS, les spécificités des besoins de santé en Ile-de-France.

➤ La disparité des territoires, la sécurité des praticiens, les déserts médicaux, sont autant de sujets qui ont été abordés et traités au CLIOR. Particulièrement pour la sécurité, l'amorce des guides de sécurité présents dans nombre de départements est partie du département de la Seine-Saint-Denis pour aboutir à des recommandations nationales. La veille des parutions officielles a permis, après procès, de retrouver une représentation ordinaire au sein du CESER, conseil économique et social régional. Les décrets pour les prochaines élections sont attendus avec vigilance pour en décrypter les contenus. Les ordres sont garants de l'éthique de nos professions, pour le bien des patients.

➤ Nous nous réunissons tous les trimestres, dans chacun des sept sièges et à tour de rôle, celui qui reçoit prépare l'ordre du jour, anime la réunion et fait le compte-rendu, en charge au suivant de faire la même chose.

En avril 2016, le CLIOR a organisé une journée dont des extraits sont visibles sur le site **CLIOR.fr** en présence de journalistes et d'élus des deux chambres. Une demi-journée sur les nouvelles technologies est en préparation pour 2018.

Fiche de signalement téléchargeable sur le site de l'Ordre

INFOS

BIEN CHOISIR SON CONTRAT

➤ Le conseil régional vous propose d'organiser une ou plusieurs soirées thématiques courant janvier 2018 autour des contrats proposés par l'Ordre, afin de les décrypter et de vous permettre de les mettre en place en bonne connaissance de cause.

➤ Si vous êtes intéressé, nous vous demandons de bien vouloir vous signaler auprès de notre secrétariat à l'adresse mail suivante : contact@idf-domtom.cropp.fr

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL CONTINU

➤ Le développement professionnel continu (DPC) est obligatoire. Inscrivez-vous, informez-vous : un parcours en 3 ans selon les méthodes de la HAS.

www.mondpc.fr
www.agencedpc.fr
infodpc@agencedpc.fr

➤ Il vous est proposé la formation continue, la gestion des risques, l'évaluation des pratiques professionnelles. Vous y trouvez des actions présentielles, mixtes et non présentielles.

INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE

Le CROPP IDF DOM-TOM est régulièrement amené à statuer sur l'inscription de pédicures-podologues diplômés d'état de longue date et n'ayant pas pratiqué depuis plusieurs années.

➤ Certains d'entre eux, conscients des conséquences de leur manque de pratique, anticipent et optent pour une formation professionnelle de remise à niveau préalablement à leur inscription, soit au sein d'un institut de formation initiale, soit auprès d'organismes de formation professionnelle. D'autres décident de lancer leur procédure d'inscription au tableau afin de pouvoir travailler au plus vite.

➤ Cependant, les élus régionaux peuvent refuser cette inscription, ayant un doute sérieux sur les capacités du professionnel à prendre en charge les patients : démarre alors une procédure d'insuffisance professionnelle, visant à évaluer les capacités du professionnel. Trois experts dont un désigné par le demandeur, un par le CROPP et le dernier choisi par les deux premiers, vont alors s'entretenir avec le professionnel, et remettre un rapport d'expertise au conseil régional et qui aboutira ou non à l'inscription du pédicure-podologue. Dans le cas contraire, une remise à niveau sera nécessaire, ciblée sur les points défectueux mis en évidence dans le rapport et rendant dangereux l'exercice du professionnel.

Il est du devoir du conseil régional de contrôler l'entrée dans la profession des pédicures-podologues pour garantir la qualité, l'hygiène et la sécurité du patient.

➤ Il est du devoir de tout pédicure-podologue de respecter ses obligations en matière de développement professionnel continu, conformément à l'article R.4322-38 du CSP, au risque de se retrouver en situation d'insuffisance professionnelle.

STATIONNEMENT À PARIS

Un courrier a été envoyé cet été à Madame Anne Hidalgo afin de demander l'extension des tolérances de stationnement prévues pour d'autres professionnels de santé. Ce courrier est resté sans réponse à ce jour...



Mairie de Paris
Madame Anne HIDALGO
Place de l'Hôtel de Ville,
75004 PARIS

Réf : 32398/CC/180817
LRAR n°1A 010 787 3141 4

Paris, le 21 août 2017

Objet : demande d'extension des tolérances de stationnement aux pédicures-podologues
PJ : brochure du métier de pédicure-podologue (Ordre national des pédicures-podologues)

Madame la Maire,

Vous avez récemment reçu des représentants des Ordres des professions de santé pour leur annoncer le déploiement d'un nouveau dispositif de stationnement pour les consultations à domicile plus clément : médecins, infirmiers, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes exerçant une activité libérale à Paris pourront stationner gratuitement dans les rues de la capitale, à partir de janvier 2018.

Cette mesure adoptée par le Conseil de Paris vise à faciliter les consultations à domicile. Les professionnels de santé immatriculés à Paris ou en petite couronne, et intervenant au moins 100 fois par an au domicile des patients bénéficieront d'une carte de stationnement à titre gratuit «PRO Santé» renouvelable chaque année.

Les professionnels de santé n'effectuant peu ou pas de visites à domicile auront accès à la carte «PRO Sédentaire», qui prévoit un stationnement à tarif réduit (45 € par an).

La liste des professionnels de santé visés par cette mesure ne concerne pas les pédicures-podologues. Ainsi à ce jour, aucun texte ne permet à un pédicure-podologue de bénéficier de certaines tolérances de stationnement lorsqu'il utilise son véhicule personnel dans le cadre de son activité professionnelle.

Or, comme les autres professionnels de santé, les pédicures-podologues sont amenés à prodiguer des soins à domicile, particulièrement sur les patients diabétiques et sur les personnes âgées. Précisons en outre que sur les 2850 praticiens d'Ile de France la seule Ville de Paris compte 272 praticiens en activité et qu'à l'instar du chiffre national, 99% exercent à titre libéral.

L'absence de facilités de stationnement constitue une réelle difficulté pour l'exercice de leur activité, de surcroît dans un contexte d'augmentation de la population vieillissante et à l'heure où des mesures sont prises en faveur des soins ambulatoires.

Ainsi, eu égard aux considérations qui précèdent, le conseil régional de l'Ordre des pédicures-podologues d'Ile de France et DOM-TOM, souhaiterait que des dispositions similaires soient adoptées pour les pédicures-podologues.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma haute considération.

Cécile CAZALET-RASKIN

Présidente du conseil régional de l'Ordre
des pédicures-podologues IDF&DOM-TOM

ASSOCIATIONS, SYNDICATS, ORDRE :

Trois systèmes complémentaires aux fonctions et missions bien définies

ASSOCIATIF

Regroupements de personnes volontaires, sous formes variables (association professionnelle, société savante, fondation...), régis par la loi du 1er juillet 1901, œuvrant autour d'un projet commun portant généralement sur une particularité de l'exercice professionnel, la promotion et la reconnaissance d'un travail, d'une technique.

SYNDICAL

Organisations dont les missions sont l'étude et la défense des intérêts économiques et sociaux professionnels communs, (matériels et moraux) et des droits de leurs membres et la promotion de l'activité professionnelle. Les syndicats représentatifs de pédicures-podologues négocient les conventions collectives avec l'UNCAM, prennent part aux discussions avec l'URSSAF, le RSI, la CARPIMKO. Dans les entreprises les syndicats salariaux sont engagés dans des dossiers tels

que l'équité salariale, les conditions de travail, les relations de travail, la santé et sécurité au travail, les assurances collectives, les fonds de retraite, etc.

ORDINAL

L'Ordre défend les intérêts de la profession. Ses missions sont inscrites dans la loi et l'inscription des professionnels y est obligatoire pour pouvoir exercer.

L'Ordre est garant de la qualité des soins, des compétences, de la déontologie, de l'organisation et de la discipline de la profession toujours dans un but d'intérêt général.

> AVANTAGES POUR LE PÉDICURE-PODOLOGUE :

- Valorisation et promotion d'un exercice de qualité et des valeurs éthiques de la profession
 - Autorégulation
 - Accès à l'information actualisée sur les conditions d'exercice
 - Accès à des guides pratiques et documents utiles pour l'exercice
- Ajoutons que le conseil de l'Ordre, notamment par l'intermédiaire de ses conseils régionaux s'attache aussi à conseiller les pédicures-podologues afin de minimiser les risques de litiges survenant à l'occasion de leur exercice professionnel.

> AVANTAGES POUR LE PATIENT :

- Garantie de s'adresser à un professionnel disposant des diplômes, des compétences requises, à la moralité et indépendance professionnelle nécessaires à l'exercice de sa profession.

JURIDIQUE > Décisions de la Chambre Disciplinaire de 1^{re} Instance

N°	Parties	Plaintes	Infractions	Sanction
16-04	CROPP contre PP	Dossier incomplet	L.4322-2 ; R.4322-77 R. 4322-98	Interdiction temporaire de deux semaines
16-05	CROPP contre PP	Exercice pratiqué comme un commerce / Actes pratiqués au sein de locaux à finalité commerciale	L.4113-9 ; R.4322-39	Interdiction temporaire d'une semaine avec sursis
16-06	Patient contre PP	Suites d'une non-conciliation		Rejet de la plainte
16-07	Patient / CROPP contre PP	Non conciliation	R.4322-64	Blâme
16-08	Patient / CROPP contre PP	Non présentation à une séance de conciliation		Rejet de la plainte
16-09 16-10	CROPP contre PP	Distribution de flyer pour une ouverture de cabinet		Rejet de la plainte
16-11	CROPP contre PP	Dossier incomplet, imprimés et plaque professionnelle non conformes aux dispositions du CSP		Rejet de la plainte
16-12	CROPP contre PP	Dossier incomplet, imprimés et plaque professionnelle non conformes aux dispositions du CSP		Désistement du CROPP
17-01	CROPP contre PP	Dossier incomplet	R.4322-32 ; R.4322-77 ; R.4322-78 R.4322-98 ; R.4322-39 ; R.4322-74	Avertissement
17-02	CROPP contre PP	Dossier incomplet	R.4322-77 ; R.4322-83 ; R.4322-98	Interdiction temporaire d'une semaine

MOUVEMENTS DU TABLEAU

Nouveaux inscrits

Nom	Prénom	Code postal	Ville
GIACUZZO	FLORA	60 410	ROBERVAL
LODOLO	CLAIRE	75 015	PARIS
ROBERT	PAUL	75 015	PARIS
SAAL	JEREMY	75 018	PARIS
LABOUSSET	COLINE	77 000	MELUN
TONDOUX	VALENTIN	77 000	LIVRY SUR SEINE
GONZALEZ	ALEXANDRA	77 100	MEAUX
CHEMAMA	STEVEN	77 100	MEAUX
MOREL	MARIE	77 100	MEAUX
LENOIR	MAXIME	77 130	S ^T GERMAIN LAVAL
BONTEMPS	ESTELLE	77 166	GRISY SUISNES
SOPHIE	MAXIME	77 181	COURTRY
GUILLEMOT	OPHELIE	77 200	TORCY
THOMA	ROXANE	77 230	DAMMARTIN EN GOELE
SZCZEPOCKI	JULIA	77 250	VILLEMER
LEROY	MEGANE	77 270	VILLEPARISIS
RENAULT	LAURENCE	77 400	S ^T THIBAUT DES VIGNES
DUBAN	MARIE	77 420	CHAMPS SUR MARNE
CHAT	SOLENE	77 610	LA HOUSSAYE EN BRIE
PICHARD	SIMON	77 660	CHANGIS SUR MARNE
FAUDEAU	PAULINE	77 700	SERRIS
GAULTIER	RICHARD	77 720	LA CHAPELLE GAUTHIER
KERGROAS	LUCIE	77 760	BURCY
LEROY	MYRIAM	78 100	S ^T GERMAIN EN LAYE
ETIENNE	LEO	78 100	S ^T GERMAIN EN LAYE
LECOMTE	AURELIEN	78 110	LE VESINET
LECOMTE	AURELIEN	78 110	LE VESINET
GHESTEM	MARIE	78 110	LE VESINET
BLOT ZAWARTKA	MARIE	78 124	MAREIL SUR MAULDRE
APPERT	MATTHIEU	78 140	VELIZY VILLACOUBLAY
LENFANT	CHARLOTTE	78 160	MARLY LE ROI
GIROD	ALEXIS	78 260	ACHERES
LUTULA	EMILE	78 310	MAUREPAS
BOCQUET	MARIE-HELENE	78 330	FONTENAY LE FLEURY
SEURAT	ANAIS	78 360	MONTESSON
FELIX	FLORISE	78 480	VERNEUIL SUR SEINE
MARECHAL	MARINE	78 490	BAZOCHES SUR GUYONNE
BERTRAND	LUCIE	78 490	MONTFORT L'AMAURY
LY THAI BACH	EVA	78 500	SARTROUVILLE
THOUMELIN	VICTORINE	78 580	MAULE
SAPENE	JEROME	78 600	MAISONS LAFFITTE
MERRIAUX	MICHAEL	78 740	VAUX SUR SEINE
PELOILLE	ALEXIA	78 770	MARCQ
CASTELL	LUCAS	78 920	ECQUEVILLY
DORVILMA	MAXIME	78 960	VOISINS LE BRETONNEUX
DRU KARRAMKAN	STEVENS	91 070	BONDOUFLE
LE BARON	CELINE	91 150	MESPUITS
POUTEAUX	ANNE	91 190	GIF SUR YVETTE
PREGENT	MELANIE	91 190	GIF SUR YVETTE
BENITAH	NOEMIE	91 300	MASSY
GAMBART	ELODIE	91 360	EPINAY SUR ORGE
JONCOUR	VIOLETTE	91 360	EPINAY SUR ORGE
FOISSET	MYLENE	91 430	IGNY
WAYMEL	PAULINE	91 450	SOISY SUR SEINE
PIECHAUD	MARGOT	91 480	VARENNES JARCY
LE BIAN	CAMILLE	91 480	QUINCY SOUS SENART
SOTTY	LORENE	91 600	SAVIGNY SUR ORGE
CARB	WALI	91 600	SAVIGNY SUR ORGE
BROCHAND	FANNY	91 650	BREUILLET

Nouveaux inscrits (suite)

Nom	Prénom	Code postal	Ville
FERNANDES	CARINE	91 700	S ^{TE} GENEVIEVE DES BOIS
JOSSE	CHARLOTTE	91 810	VERT LE GRAND
LONN	PRISCA	91 860	EPINAY SOUS SENART
LEFILS	ELISE	91 860	EPINAY SOUS SENART
DELPEYRAT	FLORESTAN	92 100	BOULOGNE BILLANCOURT
DJIAN	MICKAEL	92 100	BOULOGNE BILLANCOURT
KRAFFT	GEOFFROY	92 100	BOULOGNE BILLANCOURT
LECOLIER	JULIETTE	92 100	BOULOGNE BILLANCOURT
FOLLIN	THIBAUT	92 100	BOULOGNE BILLANCOURT
FRANCOIS	NICOLAS	92 100	BOULOGNE BILLANCOURT
BULARD	THOMAS	92 130	ISSY LES MOULINEAUX
HAMMERER	THIBAUT	92 170	VANVES
AIRAL	ANTOINE	92 190	MEUDON
LEMAIRE	AMELIE	92 200	NEUILLY SUR SEINE
SANTOS ABRANTES	DENIS	92 200	NEUILLY SUR SEINE
DE GIRONDE	ALEXANDRE	92 200	NEUILLY SUR SEINE
MERZOUG	LINDA	92 230	GENNEVILLIERS
MARTIN	JEREMIE	92 260	FONTENAY AUX ROSES
SAGE	CONSTANCE	92 270	BOIS COLOMBES
DOBREMER	CAMILLE	92 290	CHATENAY MALABRY
GALTIER	THOMAS	92 400	COURBEVOIE
HOSSEN ALLY	ZAHRAH	92 500	RUEIL MALMAISON
FRANCOIS	CHARLES	92 500	RUEIL MALMAISON
MONIOT	CHARLOTTE	92 600	ASNIERES SUR SEINE
SELLIER	VALENTINE	92 600	ASNIERES SUR SEINE
DA COSTA	LAURA	92 700	COLOMBES
ORANGE	FABIEN	92 700	COLOMBES
BAJART	GEOFFREY	92 800	PUTEAUX
LOBROT	CARLIE	93 100	MONTREUIL
OCHOA	AURELIE	93 150	LE BLANC MESNIL
OCHOA	ESTELLE	93 150	LE BLANC MESNIL
ALCIME	FRANTZ	93 190	LIVRY GARGAN
RECCHIA	ANAIS	93 200	S ^T DENIS
COLLET	ALLETTE	93 210	LA PLAINE ST DENIS
LANDRY	ADRIEN	93 220	GAGNY
MOATTI	NOEMIE	93 230	ROMAINVILLE
DJEBARA	AZEDINE	93 270	SEVRAN
MARCOS	OPHELIE	93 290	TREMBLAY EN FRANCE
BELLA	CLARA	93 310	LE PRE S ^T GERVAIS
ROZET	MORGANE	93 340	LE RAINCY
GRANDET	JEAN-GABRIEL	93 340	LE RAINCY
COURTILLAT	LISE	93 360	NEUILLY PLAISANCE
MASSON	LUCAS	93 400	S ^T OUEN
BLANCHARD	ETIENNE	93 400	S ^T OUEN
BATTELLINO	LISA	93 700	DRANCY
AOUDIA	JEREMY	93 800	EPINAY SUR SEINE
SERRAN	VELINA	94 000	CRETEIL
COLMERAUER	THOMAS	94 100	S ^T MAUR DES FOSSES
VOLPE	CECILE	94 100	S ^T MAUR DES FOSSES
BOUARFA	WAFI	94 190	VILLENEUVE S ^T GEORGES
EMRANI	WASSILA	94 220	CHARENTON LE PONT
BEN SAMOUN	MYRIAM	94 220	CHARENTON LE PONT
SAYADA	ELSA	94 220	CHARENTON LE PONT
CHAHLAFI	MOURAD	94 270	LE KREMLIN BICETRE
LEDDA	CHARLOTTE	94 290	VILLENEUVE LE ROI
PRUNET	PAMELA	94 290	VILLENEUVE LE ROI
BUSNEL	MARINE	94 350	VILLIERS SUR MARNE
LEBAIN	NOEMIE	94 400	VITRY SUR SEINE
GAIGHER	ISABELLE	94 410	S ^T MAURICE
SAFRAN	LAURA	94 700	MAISONS ALFORT
LECLERC	MARIE	94 800	VILLEJUIF

Nouveaux inscrits (suite)

Nom	Prénom	Code postal	Ville
EISA	ADIL	95 100	ARGENTEUIL
LEITE	BARBARA	95 100	ARGENTEUIL
GUILLEMAIN	AUDREY	95 110	SANNOIS
GOUTX	EMIE	95 130	FRANCONVILLE LA GARENNE
DELEU	WILLIAM	95 150	TAVERNY
KEIRLE	CELINE	95 230	SOISY SOUS MONTMORENCY
DETOC	CHARLOTTE	95 320	S ^T LEU LA FORET
KEMPE	OLIVIA	95 320	S ^T LEU LA FORET
BELJEAN	ANAIS	95 330	DOMONT
OUAZAN	ILANNA	95 350	S ^T BRICE SOUS FORET
ZAOUI	SARAH	95 350	S ^T BRICE SOUS FORET
SARFATI	MARC	95 350	PISCOP
DA COSTA	CHRISTELLE	95 360	MONTMAGNY
RUNNOO	SEEMA	95 370	MONTIGNY LES CORMEILLES
PAMART	CHARLOTTE	95 440	ECOUEEN
LERMUZEAUX	LOIC	95 520	OSNY
ROMUALD	JUNIELLE	97 114	TROIS RIVIERES
TAFNA	STEPHANIE	97 129	LAMENTIN
SABLIER	STEPHANE	97 139	LES ABYMES
BOUTON	JILL	97 200	FORT DE FRANCE
JUBENOT	JORDANE	97 200	FORT DE FRANCE
MILCENT	EMMANUELLE	97 220	LA TRINITE
PRECARD	LIVIA	97 260	LE MORNE ROUGE
POTONIE	EVA	97 430	LE TAMPON
MONNET	MYLENE	97 434	ST GILLES LES BAINS
BACQ	AMAURY	97 434	LA SALINE LES BAINS
LOPEZ POLO	ANTOINE	97 435	S ^T GILLES LES HAUTS
PARTAL	MORGANE	97 441	S ^{TE} SUZANNE

Transferts vers l'île de France

Nom	Prénom	Code postal	Ville	CROPP
PERRICHET	Julia	75 011	PARIS	HAUTE NORMANDIE
CHÂTEAU	Alexis	75 012	PARIS	CENTRE
MOREAU	Camille	75 012	PARIS	BOURGOGNE
LOINTIER	Grégoire	75 014	PARIS	AQUITAINE
VIRASAK	Christine	75 014	PARIS	PICARDIE
RENARD	Grégoire	75 017	PARIS	ALSACE
GIACUZZO	Flora	77 500	CHELLES	PICARDIE
VAST	Amandine	77 700	CHESSY	PICARDIE
IACONO	Caterina	78 720	LA CELLE LES BORDES	LORRAINE
BOOLAUCK	Kim	91 120	PALAISEAU	NORD PAS DE CALAIS
BONNIGAL	Claire	91 200	ATHIS MONS	POITOU CHARENTES
MONIN LAMIDEY	Catherine	92 500	RUEIL MALMAISON	BASSE NORMANDIE
MOREAU	Marion	93 200	S ^T DENIS	BOURGOGNE
COJAN	Claire	93 340	LE RAINCY	HAUTE NORMANDIE
D'ANDREA	Pierre Julien	94 150	RUNGIS	BOURGOGNE
PERON	Thomas	95 000	CERGY	BRETAGNE
MEIER	Mathilde	95 110	SANNOIS	RHONE ALPES
PICQ	Guillaume	95 370	MONTIGNY LES CORMEILLES	FRANCHE COMTE
LUU	Minh Tam	95 400	ARNOUVILLE	RHONE ALPES
DEROO	Anthony	97 190	LE GESIER	LIMOUSIN
PAYET	Anne Valerie	97 418	LE TAMPIN	LANUEDOC-ROUSSILLON
ARDISE	Alexandre	97 430	LE TAMPON	AQUITAINE

MOUVEMENTS DU TABLEAU

Transferts vers une autre région

Nom	Prénom	Code postal	Ville	CROPP
BADIBANGA	Ornella	02 100	S ^T QUENTIN	PICARDIE
RICHE	Clémence	06 200	NICE	PACA CORSE
QUERE	Julien	06 600	ANTIBES	PACA CORSE
AGNES	Chloe	07400	LE TEIL	RHONE ALPES
MOLIER	Camille	10 410	S ^T PARRÉS AUX TERTRES	CHAMPAGNE ARDENNE
THOORENS	Catherine	11 120	MOUSSAN	LANGUEDOC ROUSSILLON
BRAVERMANN	Fabienne	13 100	AIX EN PROVENCE	PACA CORSE
KABAKDJIAN	Mélinée	13 600	LA CIOTAT	PACA CORSE
MISTO-SANZ	Caroline	14 000	CAEN	BASSE NORMANDIE
LANCELOT	Hélène	17 000	LA ROCHELLE	PAYS DE LA LOIRE
LEROUX	Samantha	17 180	PERIGNY	POITOU CHARENTES
DI FRANCESCO	Solène	17 200	ROYAN	POITOU CHARENTES
DUMAS	Anne-Rose	21 000	DIJON	BOURGOGNE
BISS	Rodolphe	22 300	PLOUBEZRE	BRETAGNE
LAHAYE	Pierre Yves	22 400	S ^T ALBAN	BRETAGNE
DOMISSE	Juliette	24 000	PERIGUEUX	AQUITAINE
LENEEZ	Amélie	26 000	VALENCE	RHONE ALPES
BRIER	Maeline	27 140	GISORS	HAUTE NORMANDIE
JARDIN	Estelle	28 130	HANCHES	HAUTE NORMANDIE
BOUSSOU	Cyrielle	31 100	TOULOUSE	MIDI PYRENEES
VILLAEYS	Aurélie	31 170	TOURNEFEUILLE	MIDI PYRENEES
DO PECCATE	Chloé	33 000	BORDEAUX	AQUITAINE
ARCEMISBEHERE	Julien	33 140	VILLENAVE D'ORION	AQUITAINE
GILLON	Clotilde	33 690	GRIGNOLS	AQUITAINE
COIMBRA	Célia	35 560	ANTRAIN	BRETAGNE
MEIER	Mathilde	38 850	PALADRU	RHONE ALPES
DELATTRE	Séverine	41 000	BLOIS	CENTRE
FAUST	Coralie	41 600	VOUZAN	CENTRE
AVART	Sophie	42 410	PELUSSIN	RHONE ALPES
NEYRET	Lola	44 000	NANTES	PAYS DE LA LOIRE
BOUSQUET	Chloé	44 100	NANTES	AQUITAINE
DE BARACE	Mailys	44 160	PONTCHATEAU	PAYS DE LA LOIRE
AHYI	Noémie	44 200	NANTES	PAYS DE LA LOIRE
LOURY	Camille	45 120	CORQUILLEROY	CENTRE
OVAGUIMIAN	Thibault	45 260	LORRIS	CENTRE
GOURDET	Maxime	46 500	THEGRA	MIDI PYRENEES
THIRION	Delphine	50 400	GRANVILLE	BASSE NORMANDIE
COUSIN	Bruno	51 000	CHALONS EN CHAMPAGNE	CHAMPAGNE ARDENNE
MILLET	Vincent	51 100	REIMS	CHAMPAGNE ARDENNE
MELLINGER	Thibaut	54 000	NANCY	LORRAINE
NABORD	Quentin	55 100	VERDUNA	LORRAINE
BELGODERE	Marine	60 000	ALLONNE	PICARDIE
GUILLEMART	Sophie	60 390	AUNEUIL	PICARDIE
DURAND	Theophile	63 500	ISSOIRE	AUVERGNE
VEILLOT	Fanny	64 000	PAU	AQUITAINE
BADILLE	Mailys	64 320	IDRON	MIDI PYRENEES
BADIOLLE	Mailys	64 320	IDRON	AQUITAINE
MARTIJA	Camille	64 700	HENDAYE	AQUITAINE
LATAPPY	Benoit	64 700	HENDAYE	AQUITAINE
VERDIER	Jean Marc	66 200	ELNE	LANGUEDOC ROUSSILLON
HETTINGER	Aurane	67 100	STRASBOURG	ALSACE
AZEMAR	Anais	70 400	FRAHIER ET CHATEBIER	FRANCHE COMTE
VALIAU	Benoit	71 250	BERGESSERIN	BOURGOGNE
JOURDAN	Victor	71 300	MONTCEAU LES MINES	BOURGOGNE
UZAN HAIM	Esther	73 100	AIX LES BAINS	RHONE ALPES
PROTTE	Anne-Céline	74 100	ANNEMASSE	RHONE ALPES
DEMARTIN	Myriam	74 200	ALLIANGES	RHONE ALPES
GUILLON	Timotheé	74 230	DINGY S ^T CLAIRE	RHONE ALPES
LEBARON	Marie	74 940	ANNÉCY LE VIEUX	RHONE ALPES
ROUZIE	Lucie	76 200	DIEPPE	HAUTE NORMANDIE

Transferts vers une autre région (suite)

Nom	Prénom	Code postal	Ville	CROPP
LEDRU	Victorine	76 810	LUNERAY	HAUTE NORMANDIE
HENOUIL	Vincent	83 240	CAVALAIRE	PACA CORSE
SABATINI	Hugo	84 210	PERNE LES FONTAINES	PACA CORSE
MOUGIN	Guillaume	84 370	DEBARRIDES	PACA CORSE
THEILLET	Valentin	87 430	VERNEUIL SUR VIENNE	LIMOUSIN
PERLUXO	Christian	03 410	DOMERAT	AUVERGNE
BERAUD	Jean	05 000	GAP	PACA CORSE
DE CAMPOS	Mélanie	06 000	NICE	PACA CORSE

Radiations

Nom	Prénom	Code postal	Ville	Date
ROGET	Valerie	1 120	BRUXELLES	31/12/2014
BLOCH	Ariell	1 410	BELGIQUE	03/03/2016
NUYTENS	Dominique	75 001	PARIS	30/09/2015
NOWAK	Nathalie	17 550	DOLUS D'OLERON	21/12/2015
LE GALL	Ophélie	33 380	BIGANOS	01/12/2016
CHAMPENOIS	Yohan	37 000	TOUR	11/08/2016
COME	Jennifer	60 260	LAMORLAYE	31/12/2016
METZLE	Delphine	69 480	ANSE	24/10/2015
OMASSON	Lidwine	75 004	PARIS	30/12/2016
KERJEAN	Yveline	75 005	PARIS	31/12/2016
BUREAU	Danielle	75 007	PARIS	31/12/2016
BOUTTE	Sabine	75 007	PARIS	31/12/2016
PICCARETA	Sonia	75 008	PARIS	13/08/2016
COLARICCIO	Marie	75 010	PARIS	01/09/2016
COGNAT	Marine	75 012	PARIS	31/12/2016
DUBOIS	Christian	75 013	PARIS	01/01/2017
RAJAONA	Faravololona	75 014	PARIS	16/04/2015
PANTEL	Louise	75 014	PARIS	27/05/2016
PICHOT	Gérard	75 014	PARIS	23/12/2013
CAVELIER DE CUVERVILLE D'ANGLADE	Carikube	75 015	PARIS	21/11/2016
THAO	François	75 015	PARIS	01/07/2017
THAO	Catherine	75 015	PARIS	30/06/2017
CAMIER	Régis	75 017	PARIS	31/12/2013
ROSTAIN	Marion	75 017	PARIS	01/01/2017
LAPORTE	Muriel	75 018	PARIS	27/07/2017
DROPSY	Vincent	75 019	PARIS	18/06/2015
BENCHADI	Leslie	75 019	PARIS	16/12/2016
TROJMAN	Sabine	75 020	PARIS	31/12/2016
BONNEROT	Julie	75 020	PARIS	23/07/2015
FRANCOLIN	Didier	77 130	MONTEREAU FAULT YONNE	31/12/2015
MERIEL	Sabeline	77 130	MONTEREAU	29/09/2016
LIZOT CADRE	Françoise	77 170	COUBERT	29/11/2016
BLAES	Mélanie	77 176	NANDY	17/02/2017
PERREAU	Françoise	77 190	DAMMARIE LES LYS	31/12/2015
LOSSIGNOL	Aurélien	77 280	OTHIS	31/12/2016
DELIASSUS	William	77 290	MITRY MORY	07/11/2016
ANEYAN	Alexandre	77 310	S ^T FARGEAU PONTIERRY	31/12/2015
PICARD	Camille	77 320	LA FERTE GAUCHER	28/02/2017
JENEID	Jennifer	77 330	OZZOIR LA FERRIERE	30/03/2017
BIETRY CRIBLEZ	Sabine	77 380	COMBS LA VILLE	01/11/2014
TRAN	Jonathan	77 450	ESBLY	30/12/2015
BOUIGE	Elodie	77 515	LA CELLE SUR MORIN	03/07/2017
ROYER	Rachel	77 580	GUERARD	01/10/2015
ANKAOUA	Clément	77 850	HERICY	13/05/2017
ROMS	Gérard	77 940	FLAGY	30/06/2017
COUVET	Pierre	78 100	S ^T GERMAIN EN LAYE	01/08/2016
BEAUVAIL	Jean Baptiste	78 250	MEULAN	27/07/2017
YVARS	Claude	78 300	POISSY	31/08/2016
MILLEVOYE	Eric	78 320	LE MESNIL S ^T DENIS	01/06/2017
GODFROY	Matthieu	78 330	FONTENAY LE FLEURY	15/11/2016

Radiations (suite)

Nom	Prénom	Code postal	Ville	Date
NIQUET	Danièle	78 400	CHATOU	31/12/2016
SAILLARD	Dominique	78 420	CARRIERES SUR SEINE	02/09/2014
PICHOT	Francine	78 420	CARRIERES SUR SEINE	31/12/2016
UNG	Sotheavy	78 500	SARTROUVILLE	11/10/2016
LIOCHON	Claire	78 570	ANDRESY	16/12/2016
SAVOURNIN	Antoine	786 00	MAISONS LAFFITTE	31/05/2017
DUREPAIRE	Philippe	78 630	MORAINVILLIERS	23/12/2016
LANGILLIER	Nicole	78 700	CONFLANS S ^{TE} HONORINE	20/11/2015
LE PILLOUER	Cécile	78 770	THOIRY	30/06/2016
VALLET	Didier	78 800	HOUILLES	01/01/2017
LAS	Rodolphe	78 860	S ^T NOM LA BRETECHE	30/01/2016
SCHMIT BUSI	Christelle	91 150	MORIGNY CHAMPIGNY	31/07/2015
FROMAGE THEVRET	Bernadette	91 150	ETAMPES	31/12/2016
BUSQUET	André	91 170	VIRY CHATILLON	30/07/2016
GOULFIER	Christian	91 200	PALaiseAU	01/07/2017
CABETE	David	91 210	DRAVEIL	24/12/2016
BARETTO DE SOUZA	Christelle	91 270	VIGNEUX SUR SEINE	31/12/2014
FRANSOLET	Stéphanie	91 360	EPINAY SUR ORGE	31/12/2016
CHARDON	Aude	91 650	BREUILLET	24/05/2017
ROSA	Cécile	91 700	S ^{TE} GENEVIEVE DES BOIS	19/12/2016
PROESCHEL	Catherine	91 700	S ^{TE} GENEVIEVE DES BOIS	30/06/2017
URBINO	Franck	91 720	VALPUISEAUX	27/07/2015
FILIOL	Marie-France	92 100	BOULOGNE BILLANCOURT	01/01/2017
TOUTAIN	Marie-Agnès	92 120	MONTRouGE	14/10/2016
JEVAKHOFF	Elisabeth	92 120	MONTRouGE	01/04/2017
DAHAN SOUSSAN	Gaëlle	92 120	MONTRouGE	25/06/2016
CASTELLET	Dominique	92 130	ISSY LES MOULINEAUX	31/12/2015
RAULT	Océane	92 130	ISSY LES MOULINEAUX	01/09/2016
JONNARD LABARRE	Françoise	92 200	NEUILLY SUR SEINE	01/01/2016
MULE	Caroline	92 200	NEUILLY SUR SEINE	11/12/2016
JANIN	Brigitte	92 210	SAINT-CLOUD	31/12/2016
AILLOUD	Thibault	92 310	SEVRES	23/09/2016
RIoux	Anne Chloé	92 360	MEUDON	20/09/2016
LEGRAND	Marion	92 400	COURBEVOIE	01/12/2015
FAUCON	Sandrine	92 400	COURBEVOIE	04/11/2013
COURTEILLE	Emma	92 400	COURBEVOIE	14/08/2016
HORNAC	Laura	92 420	VAUCRESSON	01/09/2017
NORMAND	Pascale	92 500	RUEIL MALMAISON	02/12/2016
DUGUE	Mireille	92 600	ASNIERES SUR SEINE	27/07/2016
DRAGNE	Aurélien	93 110	ROSNY SOUS BOIS	15/09/2015
BREGMESTRE	Mickael	93 130	NOISY LE SEC	21/11/2016
SESUM	Johanna	93 240	STAINS	21/10/2016
BOURDIEC	Katy	93 250	VILLEMOMBLE	05/11/2016
MOREAU	Martine	93 260	LES LILAS	30/06/2016
GUE	Ariane	93 260	LES LILAS	31/07/2016
TOROK	Laurence	93 600	AULNAY-SOUS -BOIS	31/12/2016
GUERIN	Elodie	93 700	DRANCY	29/03/2017
MOLINA BARDONNEX	Fabienne	94 100	S ^T MANDE	30/06/2017
FERNANDEZ	Maud	94 210	S ^T MAUR DES FOSSES	01/09/2016
SERVAIS BOISSEAU	Caroline	94 350	VILLIERS SUR MARNE	31/12/2016
SWITAL	Morgane	94 400	VITRY SUR SEINE	31/12/2016
BOUSCH	Claire	95 110	SANNOIS	30/06/2017
DUPRAT	Déborah	95 230	SOISY SOUS MONTMORENCY	04/07/2016
ALLEMAND	Chloé	95 240	CORMELLES EN PARISIS	27/07/2016
LANGLET	Quentin	95 260	BEAUMONT SUR OISE	29/08/2016
HUGOT	Patrice	95 390	S ^T PRIX	08/08/2012
SELARL MORAND		95 540	MERY SUR OISE	25/08/2016
ELLUARD	Brigitte	95 600	EAUBONNE	01/07/2017
COLLOMB	Guy	97 115	SAINTE ROSE	26/12/2016
HERAUT	Laurent	97 180	S ^{TE} ANNE	25/03/2014